



Ecole Doctorale CLESCO - ED 326
Comportement Langage Education Socialisation Cognition
<https://clesco.univ-tlse2.fr/>

Journée de rentrée

16 octobre 2023

Florence SORDES, directrice

Florence Rémy El Boustany, Co-directrice



Programme de la journée

10H : Présentation de l'ED CLESCO Florence Sordes

10H45 : Pause

11H : Présentation des différents partenaires de l'ED

avec la participation de

Myriam Guiraud (formation)

Emilie Zoïa et Nicolas Bouyer (pôle handicap)

Estelle Onezime (SCD),

Sophie Corré et Sophie Estréme (RGPD)

Gaia Bonnet et Agathe Roby (observatoire UT)

12H15 : Buffet

14H : Encore des présentations

Jacques Py et le CER

Les unités de recherche

Les représentants doctorants

Association ParenThèse Occitanie

15H : Pause

15h30-17h :Témoignage des doctorant.e.s

Témoignages et échanges d'expériences à propos du parcours doctoral au sein de CLESCO

18h: Cérémonie des docteur.e.s

Elorri CORBIN	LPS-DT
Killyam FORGE	CLLE
Mireille COPIN	LNPL
Lockman AALIOUI	CLLE
Carla GANINO	CLLE

CORCEIRO Nathalie	EFTS
POUILLANGES Damien	LCPI
BACCI Alain	CLLE
MARTIN Elodie	TONIC
MURONI Océane	CERPPS
BRUNET Malvina	CLLE

L'Ecole doctorale : présentation

Le rôle des Ecoles Doctorales

Sous la responsabilité des établissements accrédités, les écoles doctorales **organisent** la formation des doctorants et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale.

Les missions des Ecoles Doctorales

- ▶ Les démarches administratives (inscriptions, soutenances, etc.)
- ▶ La formation (les 100H obligatoires)
- ▶ Le financement des thèses
- ▶ Le suivi des doctorants
- ▶ L'ouverture à l'Europe et à l'international
- ▶ L'insertion professionnelle des docteurs

CLESCO, Ecole Doctorale multidisciplinaire

- ▶ **Périmètre scientifique** : 9 Unités de Recherche (6 UT2J - 2 UPS - 1 INU Champollion)
- ▶ **Domaines disciplinaires concernés** : Ergonomie, Linguistique anglaise, Neuropsychologie, Neurosciences, Psychologie, Sciences de l'éducation et de la formation, Sciences du langage, Sciences du mouvement humain,

Les 9 Unités de CLESCO

« Cognition, Langues, Langage, Ergonomie » (CLLE) UMR5263 UT2J	« Education, Formation, Travail et Savoirs» (EFTS) UMR122 UT2J	«Centre d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie et psychologie de la santé» (CERPPS) EA4591 UT2J
« Laboratoire Clinique Psycho-Pathologique et Interculturel » (LCPI) EA4591 UT2J	« Laboratoire de Psychologie de la Socialisation - Développement et Travail » (LPS-DT) EA1697 UT2J	« Laboratoire de Neuro Psycho Linguistique » (LNPL) EA 4156 UT2J
« Centre de Recherche Cerveau et Cognition » (CERCO) UMR5549 UPS	« Centre de Neuro Imagerie de Toulouse » (TONIC) UMR825 UPS	« Sciences de la Cognition, Technologie, Ergonomie » (SCoTE) EA7420 INUC

L'ED CLESCO en quelques chiffres (pour 2022/2023)

- ▶ 283 doctorants
- ▶ 249 UT2J / 34 UPS
- ▶ 90 doctorants / 193 doctorantes
- ▶ 63 inscriptions en 1ère année
- ▶ 51 doctorants étrangers
- ▶ 52 thèses soutenues
- ▶ 57,80 mois : durée moyenne des thèses
- ▶ 260 encadrants dont 135 HDR

Pilotage, encadrement scientifique et pédagogique de l'ED CLESCO

Direction de l'ED

Florence Sordes
Florence Rémy El Boustani

Directions de thèse

Direction de l'UR

L'équipe administrative de l'ED CLESCO

Service des Etudes Doctorales (SEDoc)

Valérie Lafitte-Carbonne
Responsable administrative

Delphine Rouquet
Gestionnaire scolarité CLESCO

Myriam Guiraud
Gestionnaire formation



Les principaux partenaires institutionnels

- ▶ Les représentants élu.e.s doctorant.e.s (de l'ED et de la CR)
- ▶ La Commission de la Recherche (CR) : élus
- ▶ La Direction en Appui à la Recherche
 - ▶ La Cellule Valorisation de la Recherche
 - ▶ La Cellule Relations Internationales Recherche
- ▶ Les ED ALLPHA et TESC
- ▶ L'Ecole des Docteurs de Toulouse (EDT)

Mais aussi

- ▶ Le Service Commun de Documentation (SCD)
- ▶ La Maison de l'Image et du Numérique (MIN)
- ▶ Le Pôle environnement professionnel
- ▶ La Cellule handicap
- ▶ La Mission Égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel
- ▶ Etc.



La thèse, un contrat, un engagement

Une histoire...

La charte du doctorat

Responsabiliser les partenaires et définir les droits et devoirs de chacun(e)

Qui sont les partenaires dans ce contrat d'engagement ?

- ▶ le/la **doctorant(e)** ;
- ▶ le/la **directeur(trice) de la thèse** , qui a la responsabilité scientifique du travail, l'encadre, s'engage sur sa qualité et est reconnu(e) par une communauté scientifique,
- ▶ **l'équipe d'accueil et l'unité de recherche** au sein de laquelle le/la doctorant(e) effectue sa recherche,
- ▶ **l'école doctorale**, portée par les établissements délivrant le diplôme national de docteur(e), qui regroupe les équipes accueillant les doctorant(e)s autour d'un projet de formation doctorale ;
- ▶ **l'établissement** auprès duquel est inscrit le/la doctorant(e), personnalité juridique qui a la responsabilité administrative de sa formation.
- ▶ **l'Ecole des Docteurs** qui promeut une mutualisation des actions et des formations entre tous les acteurs(rices) du site.

La convention de formation

Elle mentionne le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du doctorant, ainsi que les éléments suivants :

1- Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant

2- Le calendrier du projet de recherche

3- Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant

4- Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques

5- Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche

6- Le projet professionnel du doctorant

7- Le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel

8- Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat

Les points clés à retenir de votre parcours de doctorant

- La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel

- Avant l'inscription en doctorat :

-- Choix du sujet, conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche, tâches à effectuer au sein du laboratoire: accord entre vous et la direction de thèse.

-- La direction de thèse précise le sujet, le contexte scientifique, l'unité de recherche dans laquelle s'inscrit la thèse

-- Travail original, formateur

-- Faisabilité dans le temps prévu:

Thèse à temps complet (avec financement dédié : CDU, CIFRE, ANR, etc.) : 3 inscriptions maximum

Thèse à temps partiel - mi-temps (non financée) : jusqu'à 6 inscriptions possibles

-- La direction de thèse assure l'accès aux informations

Déroulement de la thèse

Obligation du/de la doctorant.e à remplir ses obligations administratives vis-à-vis de son établissement d'inscription:

L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis de la direction de thèse et du comité de suivi individuel du doctorant et de la direction de l'unité de recherche (possibilité de non-renouvellement).
Procédure sur Adum (Delphine Rouquet)

Intégration à l'unité ou à l'équipe de recherche: mêmes droits et devoirs que les autres membres de l'unité; participation aux tâches collectives inhérentes à la vie scientifique de son unité; ne pallie pas aux insuffisances de l'encadrement, ne se voit pas imposer des tâches extérieures à son projet qui retarderaient sa thèse.

Devoir d'information quant aux résultats obtenus, difficultés rencontrées lors de l'avancement

Engagement à présenter des notes de synthèses, sa recherche dans des séminaires de l'unité de recherche.

Respect tout au long des travaux des principes et exigences de l'intégrité scientifique.

Responsabilité de la direction de thèse dans l'encadrement du/de la doctorant.e:

Une part significative de son temps lui est consacré par un suivi régulier

Accompagne le/la doctorant.e dans la réalisation de son travail

Définit les différentes étapes du déroulement du doctorat en concertation avec le/la doctorant.e

Incite à la publication dans des revues, à des communications dans des congrès selon les exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche.

Est présent jusqu'à la composition du jury

La direction de l'unité de recherche assure l'intégration du/de la doctorant.e (équipement, espace de travail, moyens....), vérifie la réalité du suivi scientifique et l'avancée des travaux.

La direction de l'école doctorale met en œuvre le programme de formations doctorales, assure l'accès aux informations relatives à ces formations, veille au respect de la charte du doctorat, vérifie la conformité du comité de suivi individuel (CSI), propose un accompagnement visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence

L'établissement d'inscription est responsable du respect des dispositions prévues dans l'arrêté de 2016, assure la gestion administrative, la gestion de la scolarité, de la soutenance, délivre le diplôme national de docteur.e.

Des temps forts dans ce déroulement

Le Comité de Suivi de Thèse Individuel (CSI)

- ▶ Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.
- ▶ Il évalue, lors d'un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien à la direction de l'école doctorale, au doctorant et à la direction de thèse.
- ▶ Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.
- ▶ Se réunit obligatoirement avant l'inscription en 2^e année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat

Déroulement du CSI

- ▶ Lors de la réunion du CSI, le/la doctorant.e présente l'état d'avancement de sa recherche et son calendrier prévisionnel jusqu'à la soutenance en présence de sa direction de thèse. La présentation d'environ 30 minutes sera suivie d'une période questions-discussion.
- ▶ Les membres du CSI se réunissent ensuite avec le/la doctorant.e en l'absence de sa direction de thèse.
- ▶ Les membres du CSI rencontrent enfin la direction de thèse en l'absence du/de la doctorant.e, pour aborder les points forts, les limites et les écueils du travail de thèse.
- ▶ Le Président du CSI produira un compte-rendu synthétique et le transmettra à la direction de l'ED (obligatoire pour l'inscription)

Les formations mises en place

- ▶ Compléter la formation disciplinaire : apports d'outils communs à l'ensemble des disciplines représentées au sein de l'ED
- ▶ Contribuer à l'élaboration d'une culture pluridisciplinaire et interdisciplinaire
- ▶ Favoriser une ouverture sur le monde professionnel et à l'international

Entretien d'Accompagnement des doctorant.e.s

- ▶ Cet entretien est obligatoire pour tous les doctorant.e.s de CLESCO inscrits en deuxième année, à temps partiel et temps complet.
- ▶ Cet entretien de 20 minutes (préparé avec un questionnaire) a pour objectif de faire le point sur les conditions de réalisation de la thèse, l'état d'avancement, les formations réalisées, le projet d'après thèse et les éventuelles difficultés matérielles ou relationnelles rencontrées par le doctorant dans le cadre de la réalisation de sa thèse...
- ▶ Les doctorants.es sont reçus.es en entretien par un binôme composé de la direction de l'ED et de la direction d'une UR membre du conseil de CLESCO, différent.e de l'UR du doctorant.

La possibilité d'une césure

- ▶ Suspension temporaire (un an maximum) dans le but d'acquérir une expérience personnelle (indépendante du projet de thèse), soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.
- ▶ Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé.
- ▶ L'inscription administrative reste obligatoire lorsque vous demandez une période de césure.

Fin de doctorat

Référence au temps plein ou temps partiel

Au-delà du temps imparti, demande de dérogation à la Commission des thèses de l'ED

Instruction par l'ED des dossiers de soutenance : respect des prérequis de l'ED

La préparation de la soutenance

- ▶ Les conditions
 - ▶ Les formations effectuées
 - ▶ L'avis de la direction de thèse
- ▶ L'autorisation (procédure dématérialisée)
 - ▶ 2 pré-rapports
 - ▶ Conformité du jury
 - ▶ Validation direction d'ED
- ▶ L'avis de soutenance
 - ▶ Délivré par la présidence (et affiché par l'ED)

La soutenance

- ▶ L'exposé
- ▶ Les échanges (direction, rapporteurs, examinateurs, présidence)
- ▶ Les délibérations (hors direction)
- ▶ Le rapport de thèse (pièce importante pour la suite)
- ▶ *Le pot de thèse*

Introduction renforcée des visioconférences

Le serment

- ▶ A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement (arrêté d'août 2022)
- ▶ « En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice **d'une recherche scientifique exigeante**, en cultivant **la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique** et dans le **respect des principes de l'intégrité scientifique**, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à **maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats** »

Après la soutenance de la thèse

Délivrance diplôme de docteur

Valorisation de la thèse: publications des résultats des travaux

Les aides ...

Accompagnement des thèses sur les terrains éloignés

Constitution des corpus de thèse (enquêtes de terrain, exploitation de fonds d'archives, documentaires ou muséaux, chantiers de fouille, etc.) amenant à séjourner à l'étranger.

Contribue aux frais engagés par ce séjour

Dispositif mobilisable une seule fois au cours de la thèse

Allocation au démarrage de la thèse

Etre en première année, thèse à temps partiel

Aide au démarrage de l'activité scientifique nécessaire à la thèse en mettant à disposition aux doctorant.e.s qui ne bénéficient pas de financement dédié à la thèse, une somme de 300 euros qui leur permette d'engager une première mission, un achat d'équipement, etc.

Aide à la Mobilité Internationale

Dispositif mis en œuvre par le service de la Vice Présidence
Recherche et le service des relations internationales (ERASMUS)

Versement d'une subvention ou d'une bourse

Aide aux cotutelles de thèse

Favoriser la mobilité scientifique des doctorant.e.s et développer la coopération avec des équipes de recherches étrangères, en aidant au budget des cotutelles de thèse. L'aide pour le projet de cotutelle de thèse (aider aux déplacements, etc.) pour des doctorant.e.s inscrit.e.s à l'UT2J.

Les Actions Thématiques de l'UPS (ATUPS)

- ▶ Financer des missions dans des laboratoires de recherche à l'étranger pendant l'année civile (durée de ces missions entre 1 et 3 mois)
- ▶ Financer la participation à des congrès, des séminaires ou des colloques

Devenir des docteurs (enquête 2022)

Promotion 2021

69% ont un emploi un an après la soutenance

Parmi ceux-ci, 50% ont un emploi stable (CDI, fonctionnaire), 75% travaillent dans le secteur public.

77% travaillent dans le domaine de l'enseignement supérieur.

32% travaillent à l'étranger

87% sont satisfaits de leur situation professionnelle.

La santé des doctorant.e.s

Santé physique: bonne pour 58%, mauvaise pour 17%

Santé psychique: bonne pour 42%, mauvaise pour 37%

Fatigue, stress, solitude, déprime, anxiété, ...

Perte de confiance en soi

Envie d'abandonner la thèse

Dialogue avec sa direction de thèse

Dialogue avec la direction de l'ED

SIMPPS



Ecole Doctorale CLESCO - ED 326
Comportement Langage Education Socialisation Cognition
<https://clesco.univ-tlse2.fr/>

Journée de rentrée

16 octobre 2023

Florence SORDES, directrice

Florence Rémy El Boustany, Co-directrice

